



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### défense et usage

Question écrite n° 90545

#### Texte de la question

M. Philippe Meunier alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur le net recul de la bonne connaissance de la langue française, à l'écrit comme à l'oral, chez les jeunes adultes. Aussi, il lui demande s'il ne conviendrait pas de revenir à des méthodes d'enseignement de la langue française qui ont fait leur preuve.

#### Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a pris la pleine mesure de la situation des élèves au regard de la maîtrise de la langue dont les causes sont multiples. Afin d'apporter une réponse à cette question dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences, les programmes de l'école primaire entrés en vigueur à la rentrée 2008-2009 ont réaffirmé la priorité absolue à donner à la maîtrise de la langue française de la maternelle à l'école élémentaire. Dans ces programmes, les objectifs de maîtrise de la grammaire, du vocabulaire et de l'orthographe ont été précisés et des progressions annuelles sont désormais fournies aux enseignants. Un dispositif d'évaluation des acquis de tous les élèves a été mis en oeuvre pour mieux fixer les attentes et vérifier l'atteinte des objectifs à chacun des paliers du socle commun. Enfin des dispositifs nouveaux - l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau - sont désormais disponibles pour aider les élèves, dès qu'une difficulté apparaît. Ces mesures constituent un ensemble cohérent qui est aujourd'hui le cadre de référence des enseignants et des parents. Les corps d'inspection sont chargés de vérifier, dans les écoles, leur mise en oeuvre effective. Pour compléter ce dispositif, en mars 2010, le ministre de l'éducation nationale a lancé un plan de prévention de l'illettrisme, qui entend traiter le mal à la racine, dès l'école maternelle, en faisant un effort sur l'apprentissage méthodique du vocabulaire, en stimulant la mémoire, en lisant de façon précoce des textes de qualité. En ce qui concerne l'école élémentaire, la lutte contre l'illettrisme passe par l'installation des automatismes grâce à l'apprentissage par coeur, la répétition et la récitation, l'encouragement du plaisir de lire sous toutes ses formes. Une convention avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) a été signée. Différentes actions ont été lancées en partenariat avec plusieurs associations. Des correspondants académiques ont été désignés par les recteurs pour coordonner localement ce plan. Des assises académiques sont organisées en région pour mieux faire connaître le phénomène et définir, avec les partenaires de l'école, les moyens les mieux adaptés pour y répondre.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Meunier](#)

**Circonscription :** Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90545

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 octobre 2010, page 11077

**Réponse publiée le :** 22 novembre 2011, page 12307